

M. Frédéric Borloz  
Chef du DEF  
Rue de la Barre 8  
1014 Lausanne

Mme Rebecca Ruiz  
Cheffe du DSAS  
Avenue des Casernes 2  
1014 Lausanne

Monsieur Vassilis Venizelos  
Chef du DJES  
Place du Château 4  
1014 Lausanne

Lausanne, le 26 août 2022

### **Subvention cantonale et indexation des salaires dans la CCT Social**

Madame la Cheffe du DSAS, Monsieur le Chef du DEF, Monsieur le chef de la DJES,

À l'occasion de la rentrée politique et en prévision de la construction du budget 2023, notre syndicat attire votre attention sur la nécessité d'une adaptation des subventions dans le secteur de la CCT sanitaire afin de permettre l'indexation complète des salaires. En effet, l'ensemble des salarié-e-s subit une baisse de salaire du fait des hausses de prix et nous attendons de vos départements qu'ils jouent leur rôle de garant de la CCT.

Nous rappelons que celle-ci intègre dans son texte la pleine compensation du renchérissement sur le modèle de ce qui est prévu pour le personnel soumis à la Loi sur le personnel. La situation du secteur est telle qu'il appartient à l'Etat d'apporter l'entier des montants nécessaires à l'octroi de ladite indexation.

Pour rappel voici l'article de la CCT du secteur social parapublic vaudois qui traite de cette question :

« 3.3 *Adaptation du salaire au renchérissement*

1. *Le salaire du travailleur est indexé au coût de la vie selon les dispositions appliquées au personnel de l'État de Vaud.*

2. *En cas de congé non payé, le salaire du travailleur est indexé lors de la reprise du travail si une indexation a été accordée entre-temps. »*

En vous remerciant d'avance des démarches que vous entreprendrez, nous vous présentons, Madame la Cheffe du DSAS, Monsieur le Chef du DEF, Monsieur le chef de la DJES, nos meilleures salutations.

Pour le SSP-Vaud

Letizia Pizzolato  
(Secrétaire)



Raphael Ramuz  
(Secrétaire)

